

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-513

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110341-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2025-513

**Communes de BASSENS, CENON, FLOIRAC et LORMONT - Plan de gestion
intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de codéveloppement 2024-2027 -
Subvention de fonctionnement - 2025 - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le parc des coteaux est identifié comme une des « trames structurantes paysagères de la Métropole », située sur la Rive Droite, au titre de son classement en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) et inscrit dans l'Atlas des Espaces Naturels Sensibles "Paysages" de Gironde, élaboré en 2011 par le Conseil Départemental de la Gironde (114 ha). Son aménagement et sa gestion sont réalisés dans chaque commune en lien avec Bordeaux Métropole et le groupement d'intérêt public Grand Projet des Villes.

1. LE CONTEXTE

Depuis une quinzaine d'années, les communes du territoire du Grand projet des villes (GPV) Rive Droite (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) œuvrent ensemble à la réalisation d'un projet de territoire cohérent, adossé à la thématique de la « Ville Nature » et centré sur la continuité paysagère du Parc des Coteaux, dont il convient de préserver et valoriser la richesse. En effet, identifié comme une des trames structurantes paysagères de la Métropole, le Parc des Coteaux est inscrit dans l'Atlas des Espaces Naturels Sensibles de Gironde, et bénéficie du classement ZNIEFF (Zone d'intérêt écologique, floristique et faunistique).

De plus, dans le cadre du parc LAB, les 4 villes du GPV de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac ainsi que Carbon-Blanc se sont lancées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux. L'objectif est de venir compléter la planification urbaine à l'œuvre depuis 10 ans, à travers la création d'un outil de gestion opérationnel, inscrit dans une échelle territoriale – le parc des Coteaux – affirmée depuis de nombreuses années dans les documents d'urbanisme de la Métropole (SCOT, PLU) et du Département (politique des Espaces Naturels Sensibles).

En 2021, la dynamique collective se poursuit et s'étend sur Carbon-Blanc avec la plaine du Faisan. Elle se développe autour d'un projet ambitieux visant à relever 3 grands défis :

- favoriser les équilibres sociaux, économiques et environnementaux sur nos villes comme avec les territoires voisins
- améliorer la qualité de vie de tous les habitants et défendre l'accès des plus fragiles à l'ensemble de leurs droits
- engager une transition systémique, écologique, économique, sociale, culturelle et démocratique.

Contribuant à la réponse à ces grands défis, le plan d'action du GPV s'articule autour de 7 enjeux majeurs déclinés en objectifs stratégiques, dont celui-ci de « comment assurer un

environnement de qualité aux générations présentes et futures ? ».

Le plan de gestion intercommunal, revu en 2021, décline une série d'actions à mettre en œuvre dans les cinq années à venir. Bordeaux Métropole a souhaité poursuivre son soutien technique et financier afin d'accompagner cette démarche innovante.

En 2025, les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont ont demandé une subvention à Bordeaux Métropole.

2. LES INTENTIONS : LE PLAN DE GESTION

Les actions qui ont été conduites sur la période 2018 – 2020 ont permis de réaliser des études sur la connaissance du patrimoine naturel (faune, flore, arbres). Les équipes des communes ont développé des modes de gestion alternatifs (régénération arborée par création de clairières, éco-pâturage, fauche tardive) et réalisé des actions favorisant la biodiversité (création de mares, pose de nichoirs à oiseaux et chiroptères, ...). Ce premier volet de trois ans a ainsi permis de poser les bases d'une gestion plus durable des espaces naturels.

Un deuxième volet sur la période 2021-2027 est mis progressivement en place, centré sur les objectifs stratégiques suivants :

- comment assurer un environnement de qualité aux générations présentes et futures,
- préserver et développer la biodiversité,
- associer de nouveaux acteurs à la gestion écologique,
- sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité,
- améliorer la connectivité du parc des Coteaux,
- valoriser et faire connaître le parc et ses richesses, notamment par le biais de la création artistique.

De plus, un travail a été engagé pour relier les espaces verts existants au parc des Coteaux, dans le but de créer de nouveaux fils verts et de nouvelles entrées menant aux différents parcs composant l'actuel Parc des Coteaux – un projet intitulé « Seconde peau des parcs ».

Ce projet figure au titre des actions inscrites au Contrat de codéveloppement 2024-2027 :

- fiche action n° C060480 pour la ville de Bassens,
- fiche action n° C061182 pour la ville de Cenon,
- fiche action n° C061183 pour la ville de Floirac,
- fiche action n° C061181 pour la ville de Lormont.

et répond à l'enjeu métropolitain de protection, restauration et valorisation des espaces naturels et agricoles de qualité, contribution à la préservation et au développement d'une trame verte et bleue fonctionnelle, développement d'une agriculture durable et d'une alimentation saine, locale et de qualité, sensibilisation du grand public aux enjeux et dynamiques de la nature, de la biodiversité, de l'agriculture, et d'une alimentation, saine, locale et durable, développement de la forêt métropolitaine.

La mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion du Parc des Coteaux comprend certaines actions dont la commune est maître d'ouvrage :

- des travaux d'entretien : débroussaillage sélectif, fauche tardive sans exportation, pâturage itinérant, gestion de la faune et de la flore introduite, ...,
- des opérations uniques : pose de nichoirs oiseaux / chiroptères, aménagement pour les bâtiments pour les chiroptères,
- des actions de gestion du patrimoine arboré mais également de reboisement : abattage, taille de bois mort, taille d'entretien, taille architecturée, plantations.

Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion en 2025

Bassens :

L'année 2025 est consacrée quant à elle à l'appropriation des opérations de missions de gestionnaires Espace Naturel Sensible (ENS), conformément au plan de gestion. La ville de Bassens va mettre en œuvre sur les parcs de Beauval, Rozin et Panoramis :

- l'entretien des arbres du domaine de Beauval (des pertes ont été enregistrées – actions de renaturation à envisager),
- la poursuite de la fauche tardive avec exportation et de la démarche de fenaison à Beauval,
- l'entretien des lisières forestières et des cheminements,

- la réflexion sur l'entrée des douves du domaine de Beauval / secteurs à protéger (lien avec le plan de gestion des usages – diagnostic prioritaire des mises en défens réalisé en 2024),
- la réouverture des fossés entre Rozin et Panoramis,
- la poursuite de la réouverture des prairies sur le site de Panoramis (2024/2025),
- les travaux de débroussaillage sélectif,
- la poursuite de l'écopâturage (accueil expérimental du troupeau début 2025 en hivernage au domaine de Séguinaud) et l'agrandissement du parc fixe des brebis à Rozin,
- la poursuite de la formation-maître jardinier en lien avec le GPV sur les thématiques « soins des sols, zones humides et fruitiers »,
- la réflexion sur le secteur régulièrement inondé de l'ancien verger du domaine de Beauval,
- la mise en œuvre du programme de mise en valeur du parc des Coteaux à travers les outils de communication (travail à réaliser sur la préservation de l'ail rose), de planification commune d'évènements assurant la promotion du parc des Coteaux,
- la rédaction du prochain guide dédié à la faune vivant sur les parcs de Bassens (suite aux 3 guides réalisés précédemment sur les « Arbres à remarquer » avec le Groupe citoyen 21) / sortie prévue en 2026.

Cenon :

La ville de Cenon prévoit sur les parcs du Cypressat et de Palmer :

- gestion forestière : des actions de défrichage sont prévues à l'automne 2025 afin de lutter notamment contre la prolifération des espèces invasives,
- préservation de la faune : des nichoirs seront installés dans les parcs afin de favoriser la nidification.

Floirac :

La ville met en œuvre son plan de gestion sur les parcs du Castel, de la Burthe et de Sybirol. Les équipes réalisent notamment la fenaison (coupe fanage bottelage), le ramassage de bottes de foin, la fauche tardive avec exportation, la régénération des boisements, la réouverture et entretien de pelouse sèche, le broyage par placette, la création et entretien de lisière forestière, le contrôle des accès au public et la création et restauration de mares.

Lormont :

Sur le parc de l'Ermitage, la ville de Lormont met en place un plan de gestion des usages, suite au constat de la forte augmentation démographique sur la rive droite, d'une fréquentation en très forte hausse de nos parcs, d'une demande croissante de manifestations en pleine nature, ainsi que du fort impact de certains usages, notamment certaines pratiques sportives.

Il s'articule autour de quatre axes :

- 1- Mise en place d'un règlement intercommunal du parc des coteaux,
- 2- Réalisation de certains aménagements pour accompagner et cadrer les pratiques,
- 3- Communication et sensibilisation,
- 4- Gouvernance et gestion.

3. LE PLAN DE FINANCEMENT

Le budget total prévu à la réalisation des différentes actions mises en œuvre par les quatre communes concernées au cours de l'année 2025 a été évalué à 98 595,90 € HT.

Bordeaux Métropole propose d'apporter son soutien financier pour un montant total de 28 185,22 € HT (soit 50% du montant de la dépense hors subventions). La participation financière de Bordeaux Métropole versée à chaque commune concernée s'établit de la façon suivante :

- 6 602 € HT pour la commune de Bassens,
- 3 300 € HT pour la commune de Cenon,
- 8 258,22 € HT pour la commune de Floirac,
- 10 025 € HT pour la commune de Lormont.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL HT - 2025

Dépenses	Recettes
----------	----------

Mise en œuvre des actions définies dans le plan de gestion : - Reboisement - Confortement des lisières - Broyage sélectif - Fauche avec exportation - Création de mares	98 595,90 €	Conseil Départemental	42 225,45 €	42,82 %
		Bordeaux Métropole	28 185,22 €	28,59 %
		Commune de Bassens	6 602 €	6,70 %
		Commune de Cenon	3 300 €	3,35 %
		Commune de Floirac	8 258,23 €	8,37 %
		Commune de Lormont	10 025 €	10,17
TOTAL	98 595,90 €	TOTAL	98 595,90 €	100 %

Bordeaux Métropole s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par ce projet de plan de gestion qui intègre la protection et la valorisation du patrimoine paysager et naturel et la co-construction du projet avec les équipes techniques espaces verts.

Cette participation financière répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n° 2024-210 du 12 avril 2024 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature, Agriculture et Alimentation des communes de Bordeaux Métropole.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Bordeaux Métropole versera en une seule fois l'intégralité de la subvention prévue annuellement à chaque commune partenaire, sur présentation par chaque commune du dossier de demande de subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,

VU la délibération 2024/12-04.07 du Maire de Lormont du 12 avril 2024 relative à la sollicitation de Bordeaux Métropole pour apporter un fonds de concours à la Ville de Lormont,

VU la décision du Maire de la ville de Bassens du 2 mai 2025 pour solliciter un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole,

VU la délibération 2025-070 du Maire de Cenon du 26 mai 2025 relative à la sollicitation de Bordeaux Métropole pour apporter un fonds de concours à la Ville de Cenon,

VU la délibération 2025-58 du Maire de Floirac du 16 juin 2025 relative à la sollicitation de

